

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 janvier 2021

INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES - (N° 3688)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF47

présenté par
M. Baudu, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« la »,

le mot :

« cette ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.